

D2025-233

Formulaire de déclaration

Liaison par autocar ≤ 100 km

Version janvier 2023

i

A savoir

- Saisissez directement vos données sur ce formulaire
- Précisez le nom des fichiers si vous souhaitez joindre des pièces au dossier
- Envoyez-le **au format PDF** accompagné des pièces jointes :
 - par mail à procedure@autorite-transport.fr

Le formulaire de déclaration se décompose en deux parties :

- Une partie regroupant les éléments obligatoires, demandés expressément à l'article R. 3111-43 du code des transports ou, le cas échéant, à l'article R. 3111-45 du même code dans l'hypothèse d'une modification d'un service existant, qui a vocation à être publiée;
- Une deuxième partie regroupant des éléments complémentaires, souhaités par l'Autorité pour faciliter le traitement de la déclaration par ses services, qui n'a pas vocation à être publiée.

DÉCLARATION – LIAISON PAR AUTOCAR ≤ 100 km

Partie 1 : éléments obligatoires (publiés sur le site de l'Autorité)

Identification de l'entité effectuant la déclaration	
Nom de l'entreprise	Flixbus France SARL
Raison sociale de l'entreprise	Flixbus France SARL
Preuve de l'inscription au registre mentionné à l'article L. 3113-1 du code des transports ¹	Licence Communautaire (pièce jointe)
Département d'établissement de l'entreprise	75009 Paris
Liaison déclarée	
S'il s'agit d'une modification d'une déclaration existante, indiquer le n° de la déclaration modifiée (par exemple D2017-xxx) et les modifications apportées : • Places commercialisées en sus du volume initialement déclaré • Places commercialisées à des horaires s'écartant de plus d'1/2 heure de ceux initialement déclarés • Diminution de temps de parcours d'au moins 10% • Modification du point d'arrêt à l'origine ou à la destination initialement déclarés	D2020-097 Non Oui Non Non
Origine² de la liaison (adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)	Bollène (Péage) Aire de péage de Bollène, sortie n°19 84500 Bollène Latitude 44.289407 - Longitude 4.750713
Destination³ de la liaison (adresse précise du point d'arrêt, n°, rue, commune, coordonnées GPS au format décimal)	Valence (Central Bus Station) 48 Rue Denis Papin 26000 Valence Latitude 44.926909 - Longitude 4.892386

Itinéraire(s) envisagé(s)	Pièce(s) jointe(s) n° 1 Nom(s) du(des) fichiers : Itinéraire Bollène (Péage) - Valence (Central Bus Station)
Temps de parcours (en heures et minutes)	00h55
Fréquence et volume maximal de places proposées à la vente, pour chaque horaire.	Pièce(s) jointe(s) n° 2 Nom(s) du(des) fichiers : Fréquence Hebdomadaire Bollène (Péage) - Valence (Central Bus Station)

Pièce Jointe N° 1 :

Itinéraire Bollène (Péage) - Valence (Central Bus Station)

Itinéraire Bollène (Péage) - Valence (Central Bus Station)



Pièce Jointe N° 2 :

Fréquence Hebdomadaire Bollène (Péage) - Valence (Central Bus Station)

Fréquence Hebdomadaire Bollène (Péage) - Valence (Central Bus Station)

Jour/Itinéraire	Départs de		Départs de	
	Bollène (Péage) - Valence (Central Bus Station)		Valence (Central Bus Station) - Bollène (Péage)	
	Horaire Dép	Horaire Arr	Horaire Dép	Horaire Arr
Lundi	10:55	11:50	17:20	18:15
Mardi	10:55	11:50	17:20	18:15
Mercredi	10:55	11:50	17:20	18:15
Jeudi	10:55	11:50	17:20	18:15
Vendredi	10:55	11:50	17:20	18:15
Samedi	10:55	11:50	17:20	18:15
Dimanche	10:55	11:50	17:20	18:15
Offre par trajet	49	Places par bus, tous les jours	49	Places par bus, tous les jours

Nombre de trajet : 14

Nombre de semaine : 52